

----- Message original -----

Objet : Signalement - Entretien final titres professionnels conduite routière

Envoyé : 9 mai 2018 3:22 PM

De : "RIVIERE Claire (DR-PDL)" <claire.riviere@direccte.gouv.fr>

À : jean-francois.biotteau@afpa.fr,"Courio Yan (Yan.Courio@afpa.fr)"

<Yan.Courio@afpa.fr>,"Stephane Raitiere

<stephane.raitiere@aftral.com>,"christelle.renaudin@city-pro.info,abrebant@forget-

formation.com,mpaumard@forget-formation.com,pdelion@promotrans.fr,"Alain Fruchet (AFruchet@turpeauformation.fr)"

<AFruchet@turpeauformation.fr>,"jf.nelzy@afaformation.com,maurice.brin@ecf-

cerca.fr,aroussi.ajem@ecf-cerca.fr,"Gilbert BOUCHET

(gilbert.bouchet@afaformation.com)" <gilbert.bouchet@afaformation.com>

Cc : "MARGUERITTE Yves (UD072)" <yves.margueritte@direccte.gouv.fr>,"HAVARD Cecile

(UD072)" <cecile.havard@direccte.gouv.fr>,"CAILLET-ROUSIER Yveline (UD053)"

<yveline.caillet-rousier@direccte.gouv.fr>,"VEILLON Sylvaine (UD053)"

<sylvaine.veillon@direccte.gouv.fr>,"HADIDEN Kamel (UD049)"

<kamel.hadiden@direccte.gouv.fr>,"MENARD Patricia (UD049)"

<patricia.menard@direccte.gouv.fr>,"HENRY Marie (UD049)"

<marie.henry@direccte.gouv.fr>,"LONGERON Nadine (UD085)"

<nadine.longeron@direccte.gouv.fr>,"Dd-85 CERTIFICATION (UT085)" <dd-

85.certification@direccte.gouv.fr>,"SAULNIER Sophie (DR-PDL)"

<sophie.saulnier@direccte.gouv.fr>,"FAVENNEC Cathy (DR-PDL)"

<cathy.favennec@direccte.gouv.fr>

Bonjour,

Dans le cadre des sessions d'examen des titres professionnels conducteurs routiers (CTRMP, CTRMTV et CTRIV), j'attire votre attention sur les conditions de passage de l'entretien final. Des anomalies ont en effet été constatées par les Unités départementales DIRECCTE lors de la validation des PV de session.

Je vous rappelle qu'en cas d'échec au titre, l'entretien final doit également avoir lieu lors du passage des sessions de rattrapage.

Par exemple, lorsqu'une session de rattrapage est organisée sur ces titres professionnels et qui ne porte que sur l'épreuve en présence de l'expert, il faut repasser l'entretien final pour l'obtention du titre.

La présence du jury professionnel (jury composé de deux jurés) est donc indispensable au minimum pour assurer l'entretien final pour chaque candidat. En effet l'épreuve de l'entretien final n'est pas une épreuve à caractère professionnel dont le bénéfice peut être conservé pendant 3 mois.

Cordialement

Claire RIVIERE

Chargée de la Politique du titre

Pôle 3 E - Service régional de contrôle de la

formation professionnelle et des titres professionnels  
Tél : 02 53 46 79 77